

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'Eurométropole de Metz

Exercice 2024



## Table des matières

Le territoire .....	3
Gouvernance .....	4
Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz .....	4
Exploitation du service .....	4
Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS .....	4
Indicateurs généraux.....	5
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2024 .....	5
Volumes annuels en 2024 .....	5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2024.....	6
Tarification de l'eau et recettes du service .....	6
Facture d'eau type (D102.0).....	6
Recettes.....	6
Indicateurs de performance .....	6
Qualité de l'eau .....	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	7
Indicateurs de performance du réseau.....	7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	8
Indices linéaires.....	8
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	9
Indicateurs d'économie de l'eau.....	9
Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant.....	9
Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant.....	9
Éléments marquants de 2024 .....	10

## Le territoire



Carte : structures eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Syndicat des Eaux de la  
Région Messine

**SERM**

Régie de l'Eau de  
l'Eurométropole de Metz

**REEMM**

Syndicat Mixte  
Intercommunal des Eaux  
de Verny

**SMIEV**

Syndicat des Eaux de  
Basse-Vigneulles et  
Faulquemont

**SEBVF**

Syndicat Intercommunal  
des Eaux de Gravelotte et  
de la Vallée de l'Orne

**SIEGVO**

Depuis sa transformation en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2023, il n'en comporte plus que 5, même après l'intégration

de Lorry-Mardigny au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Lorry-Mardigny (REEMM).



## Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Lès-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

## Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Lorry-Mardigny a rejoint l'Eurométropole de Metz. Son périmètre d'intervention en eau potable a été rattaché à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

Commencé en 2022 avec l'intégration au périmètre du SERM des 3 communes d'Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville, anciennement rattachées au Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (dissout), le SERM a finalement intégré le reste des 14 communes initialement présentes dans ce syndicat, communes présentes sur le territoire administratif de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange. Ce que le SERM a perdu en vente d'eau en gros au syndicat dissout, il l'a récupéré en vente directe d'eau aux abonnés (ce qui explique en 2024 encore des écarts de vente d'eau).

## Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de

délégations de service public pour le SERM et le SMIEV.

Les délégations de service public se distinguent par 2 contrats d'affermage distincts : celui du SERM et celui du SMIEV, tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

## Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

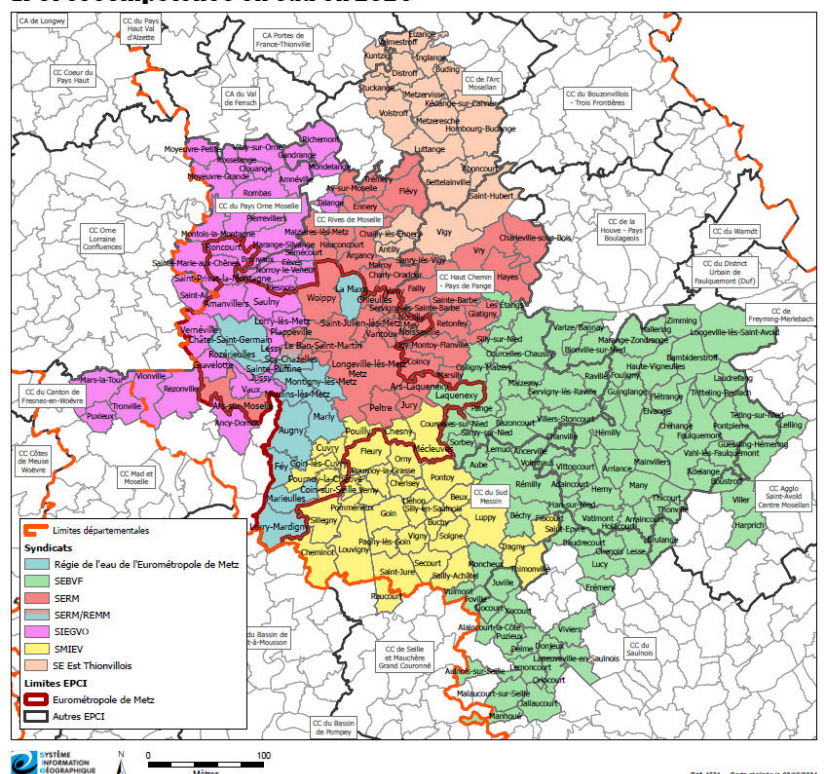
Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2023 et les indicateurs réglementaires portent sur le territoire métropolitain, plus petit que les territoires couverts par les syndicats comme le montre la carte des emprises des syndicats de la Métropole (voir également en annexe) :

### Chiffres clés de la Métropole :

- 242 162 équivalent-habitants
- 63 903 abonnés
- Près de 19 millions de m<sup>3</sup> prélevés annuellement
- 13,6 millions de m<sup>3</sup> consommés
- 2 millions de m<sup>3</sup> vendus à d'autres collectivités
- Un rendement de réseau moyen de 84,3 %
- Un prix de l'eau moyen de 3,94 € TTC (assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, pour mémoire le prix moyen en France est de 4,52 € TTC (@Services Eau France - 2023)

### EPCI et compétence en eau en 2024



## Indicateurs généraux

Estimation de la population desservie (D101.1)  
et nombre d'abonnés en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Résident dans la Métropole en 2024	Poids des habitants métropolitains dans le syndicat ou la Régie en 2024	Poids des différentes structures Eau Potable dans la Métropole en 2024
<b>SERM</b>							
Population totale:	208 278	204 304	204 607	0,1%	176 056	86,0%	75,1%
Nombre d'abonnés:	42 244	46 613	46 673	0,1%	40 160		
<b>REEMM</b>							
Population totale:	47 072	47 659	47 702	0,1%	47 702	100,0%	19,0%
Nombre d'abonnés:	15 041	15 602	16 009	2,6%	16 009		
<b>SIEGVO</b>							
Population totale:	93 371	91 439	93 558	2,3%	11 839	12,7%	3,9%
Nombre d'abonnés:	36 061	38 135	38 371	0,6%	4 856		
<b>SMIEV</b>							
Population totale:	227 773	18 262	18 609	1,9%	5 378	28,9%	1,7%
Nombre d'abonnés:	55 534	8 026	8 072	0,6%	2 333		
<b>SEBVF</b>							
Population totale:	46 574	46 554	46 785	0,5%	1 187	2,5%	0,4%
Nombre d'abonnés:	21 173	21 289	21 504	1,0%	546		
Population totale estimée dans la Métropole:					242 162	Habitants	
Nombre d'abonnés total estimé dans la Métropole:					63 903	Abonnés	

L'augmentation généralisée du nombre d'abonnés dans les différents services des eaux, n'est pas forcément liée à une progression du nombre d'habitants mais à des modifications de l'habitat. Depuis la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les immeubles possèdent un compteur d'eau

général et un compteur d'eau individuel par logement, et non plus cet unique compteur général au pied du bâtiment. La conséquence est mécanique : pour le même nombre de logements et d'habitants, le nombre d'abonnés augmente car les locataires deviennent des abonnés directement rattachés aux services des eaux.

## Volumes annuels en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Remarques
<b>SERM</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	19 893 737	17 826 950	17 082 694	-4,2%	L'écart de -22,6% est lié à une diminution des achats en gros du SIEGVO, qui a profité d'une bonne recharge de ses ressources par la pluviométrie favorable de 2024. Enfin la dissolution du syndicat SESEM impacte à la baisse les volumes vendus en gros par le SERM (-18,2%). Ces volumes perdus ont été récupérés en direct auprès des abonnés.
Volume acheté en gros (m³ annuel):	49 925	30 446	23 557	-22,6%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	3 595 355	2 530 477	2 070 022	-18,2%	
Volume facturé (m³ annuel):	11 733 897	11 945 278	11 899 895	-0,4%	
<b>REEMM</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	3 398 353	3 649 311	3 282 827	-10,0%	La présence de nitrates ayant perturbé le prélèvement sur la ressource principale de la Régie (-10%), des achats d'eau en gros au SIEGVO ont pu compenser la perte de volume prélevé (+238% d'achats d'eau entre 2023 et 2024)
Volume acheté en gros (m³ annuel):	178 325	126 610	428 180	238,2%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	257 183	147 794	136 032	-8,0%	
Volume facturé (m³ annuel):	2 441 858	2 437 459	2 542 903	4,3%	
<b>SIEGVO</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	6 160 278	5 902 040	6 386 909	8,2%	Les volumes vendus en gros de manière exceptionnelle à la Régie sont visibles ici avec +83,6% d'augmentation
Volume acheté en gros (m³ annuel):	250 179	224 845	253 350	12,7%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	416 567	354 503	650 829	83,6%	
Volume facturé (m³ annuel):	4 468 981	4 253 562	4 198 298	-1,3%	
<b>SMIEV</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	19 849 985	323 302	370 032	14,5%	L'approvisionnement en eau est équilibré: le volume supplémentaire prélevé au milieu naturel +14,5% correspond à la diminution du volume acheté en gros -17%
Volume acheté en gros (m³ annuel):	492 138	752 632	624 584	-17,0%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	3 111 956	13 521	13 307	-1,6%	
Volume facturé (m³ annuel):	12 471 098	825 750	802 930	-2,8%	
<b>SEBVF</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	3 079 774	3 122 017	3 072 790	-1,6%	
Volume acheté en gros (m³ annuel):	0	76 836	71 185		
Volume vendu en gros (m³ annuel):	0	0	0		
Volume facturé (m³ annuel):	2 187 453	2 133 819	2 158 982	1,2%	

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Remarques
SERM	1007 km	1121 km	1433 km	27,8%	Intégration des conduites de transfert ou d'adduction
REEMM	309 km	316 km	316 km	0,0%	
SIEGVO	672 km	651 km	646 km	-0,7%	
SMIEV	1282 km	271 km	342 km	26,0%	Intégration des conduites de transfert ou d'adduction
SEBVF	695 km	715 km	723 km	1,1%	

Pour le SERM et le SMIEV, le linéaire augmente fortement. Cette année, le linéaire des conduites dites d'adduction qui transportent l'eau d'un réservoir à un autre a été comptabilisé alors que ce n'était pas le cas dans les années antérieures. On distingue les conduites d'adduction des conduites de distribution car les premières n'ont pas de

branchement d'abonné dessus. La réalité est souvent différente sachant que dès qu'une conduite d'eau passe à proximité d'une parcelle, un branchement est toujours possible, conduite d'adduction ou pas, et ce linéaire devait apparaître et être comptabilisé pour le SERM et le SMIEV, comme pour les autres services.

## Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type pour 120 m <sup>3</sup>		REMM 01/01/2024		SERM 01/01/2024		SIEGVO 01/01/2024		SEBVF 01/01/2024		SMIEV 01/01/2024	
		Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
<b>Distribution de l'eau</b>											
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	Quantité: 1	37,05	37,05	59,54	59,54	47,97	47,97	75,12	75,12	46,6	46,60
Part eau potable/délégataire ou exploitant (€HT/m <sup>3</sup> )	120	1,3901	166,81	0,7143	85,71	1,2000	144,00	1,4650	175,80	1,1711	140,53
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0	0,00	0,1793	21,52	0	0,00	0	0,00	0,5	60,00
Sous-total pour la partie eau en €HT/m <sup>3</sup> pour une facture type:		1,70		1,39		1,60		2,09		2,06	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>											
Part HAGANIS (€/m <sup>3</sup> HT)	120	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00
<b>Organismes publics</b>											
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,075	9,00	0,0531	6,37	0,07245	8,69	0,073	8,76	0,0686	8,23
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,00	0,0006	0,072	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96
Total € HT:		432,82		393,17		420,62		479,64		475,32	
Total € TTC:		464,64		422,81		451,77		514,03		509,48	
Prix de la facture "type 120 m <sup>3</sup> " en €TTC/m <sup>3</sup> :		3,87		3,52		3,76		4,28		4,25	

### Recettes

L'Eurométropole de Metz ayant délégué la gestion de l'alimentation et la distribution de

l'eau potable entre les cinq entités qui couvrent son territoire, elle ne perçoit plus de recette et n'entretient plus de budget annexe.

## Indicateurs de performance

### Qualité de l'eau

	2022	2023	2024	Remarques
<b>SERM</b>				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	99,1	98,3	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
<b>REEMM</b>				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
<b>SIEGVO</b>				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	98,6	96,0	Non-conformités avec pesticides, bactériologiques, calco-carbonique, manganèse et carbone organique total.
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	97,8	98,0	
<b>SMIEV</b>				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	99,2	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
<b>SEBVF</b>				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	98,3	Non-conformités de température et équilibre calco-carbonique
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

	2022	2023	2024
<b>SERM</b>	97	97	99
<b>REEMM</b>	115	90	113
<b>SIEGVO</b>	93	95	115
<b>SMIEV</b>	107	107	107
<b>SEBVF</b>	98	98	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est une note sur 120. Si tous les distributeurs d'eau possèdent aujourd'hui des Systèmes d'Information Géographique (SIG), le souci est de retrouver les données sur les très anciennes conduites et branchements d'où une moyenne de

notation autour de 100/120. Avec les moyens actuels numériques, cet indice tend à progresser vers 120 naturellement.

## Indicateurs de performance du réseau

### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
<b>SERM</b>	85,5%	86,5%	87,3%	0,8
<b>REEMM</b>	81,6%	72,1%	75,1%	2,9
<b>SIEGVO</b>	78,6%	77,7%	75,3%	-2,4
<b>SMIEV</b>	84,3%	80,1%	85,8%	5,7
<b>SEBVF</b>	71,5%	67,1%	69,1%	2,1
<b>Eurométropole de Metz</b>	84,3%	83,0%	84,3%	1,3

Le rendement est le premier indicateur de performance d'un service des eaux. C'est un indicateur fluctuant d'une année sur l'autre, il n'est donc par rare de voir sa courbe en « dents de scie ». L'important est de savoir comment il a été calculé, quels sont les événements qui peuvent le faire varier, les mesures mises en place par les services pour l'améliorer et sa tendance sur plusieurs années.

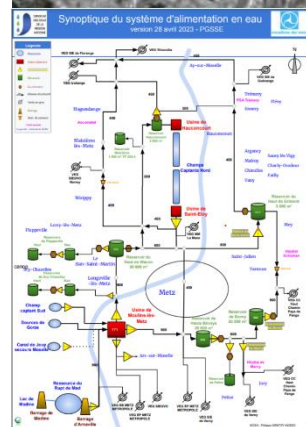
En général, 80 % est la valeur cible minimale à atteindre pour tout service des eaux. Le taux moyen en 2022 et en France est de 83,5%. Les objectifs de rendement à 85 % ou 90 % sont respectivement difficiles ou très difficiles à atteindre.

Ces rendements élevés sont d'autant plus difficiles à approcher que le taux de renouvellement des réseaux en France comme sur la Métropole est très faible : en France il est de 0,64 % en 2024 (@eaufrance), soit un renouvellement des conduites tous les 156 ans ! Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur la Métropole est présent ci-dessous : il est inférieur à la moyenne nationale.

En 2024, à part pour le SIEGVO où le rendement a une tendance légère à la baisse depuis 2022, les rendements sont stables, voire en légère progression. Le rendement global de la Métropole à 84,3% est très bon.



Source SIEGVO



Source SERM/VEOLIA



Source SIEGVO

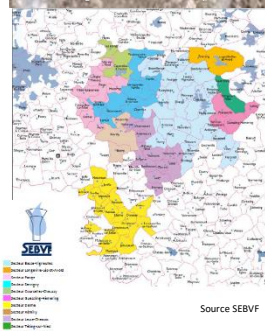
## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
<b>SERM</b>	0,41%	0,38%	0,40%	0,0
<b>REEMM</b>	1,90%	0,34%	0,52%	0,2
<b>SIEGVO</b>	0,58%	0,49%	0,48%	0,0
<b>SMIEV</b>	0,60%	0,23%	0,46%	0,2
<b>SEBVF</b>	0,98%	0,60%	0,56%	0,0



## Indices linéaires

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
<b>SERM</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	7,29	5,67	4,01	-29,3%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	8,13	6,62	4,72	-28,8%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	43,16	36,37	27,51	-24,4%
<b>REEMM</b>				
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	5,85	9,12	8,02	-12,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	7,17	9,80	8,45	-13,7%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	25,91	23,61	24,14	2,2%
<b>SIEGVO</b>				
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	5,61	5,76	6,96	20,8%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	6,22	6,39	7,59	18,8%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	20,54	20,02	21,19	5,8%
<b>SMIEV</b>				
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	6,44	2,16	1,13	-47,6%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	7,34	2,51	1,42	-43,4%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	34,71	8,71	6,85	-21,4%
<b>SEBVF</b>				
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	3,46	4,04	3,68	-8,9%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	3,52	4,08	3,73	-8,5%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	8,68	8,22	8,23	0,2%



Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés caractérisent la performance des gestionnaires d'eau potable en intégrant la dimension et l'étendue du réseau d'eau potable (définie par l'indice linéaire de consommation). En résumé plus le réseau est long, avec peu d'habitants dessus, plus il est difficile de maintenir un bon rendement de réseau en comparaison d'un réseau très urbain, caractérisé par un linéaire de réseau moins élevé et une concentration importante d'habitants.

On définit un territoire urbain lorsque l'indice linéaire de consommation est supérieur à 30 et rural s'il est inférieur à 10.

Le périmètre d'intervention du SERM est

donc considéré comme urbain, mais avec une tendance vers un régime plus rural. En effet, le syndicat a récupéré un territoire sur l'est-messin depuis 2023, plus rural. Ceux du SEBVF et du SMIEV sont des périmètres ruraux et ceux du SIEGVO et de la Régie sont considérés comme intermédiaire ou mixte.

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés évoluent dans le sens inverse du rendement de réseau : quand celui-ci monte, les indices baissent et vice-versa. En 2024, le SERM et le SMIEV ont une forte chute d'indice liée aux très bons rendements de réseau atteints et au recalcul des linéaires de conduites d'eau potable. La performance de ces deux syndicats est très bonne sur 2024.



Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
SERM	88,0%	88,0%	88,0%	0,0
REEMM	80,8%	80,0%	80,0%	0,0
SIEGVO	77,0%	77,0%	77,0%	0,0
SMIEV	85,0%	86,0%	85,0%	-1,0
SEBVF	100,0%	100,0%	100,0%	0,0

L'avancement de protection des ressources en eau est stable mais est amené à évoluer. En effet, certains services héritent de nouvelles ressources en eau dont les

protections ne sont plus à jour. L'indice d'avancement est donc susceptible de descendre (exemple : -1 point pour le SEBVF).

## Indicateurs d'économie de l'eau

Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
SERM	154,35	160,19	159,34	-0,5%
REEMM	142,12	140,12	146,05	4,2%
SIEGVO	131,13	127,45	122,94	-3,5%
SMIEV	150,01	123,88	118,21	-4,6%
SEBVF	128,68	125,58	126,43	0,7%
<b>Eurométropole de Metz</b>	<b>150,01</b>	<b>153,12</b>	<b>153,87</b>	<b>0,5%</b>

Depuis de nombreuses années, les abonnés économisent l'eau potable distribuée en privilégiant la douche à la baignoire, en installant des mousseurs et brise-jets et en récupérant de plus en plus l'eau de pluie. Avec les bâtiments neufs équipés directement par des installations sanitaires plus économes en eau, les réhabilitations des anciens logements intégrant aussi ces

principes vertueux, la consommation des abonnés, ramenée à l'habitant et par jour ne cesse de diminuer.

L'indicateur d'économie d'eau est stable pour le périmètre de la Métropole, même si on observe des variations selon les services.

Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
SERM	215,05	205,53	201,34	-2,0%
REEMM	215,42	217,96	205,33	-5,8%
SIEGVO	175,87	172,95	175,39	1,4%
SMIEV	211,84	159,39	144,47	-9,4%
SEBVF	181,17	188,25	184,11	-2,2%
<b>Eurométropole de Metz</b>	<b>207,25</b>	<b>203,22</b>	<b>199,51</b>	<b>-1,8%</b>



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source SIEGVO



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

L'indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource concerne les exploitants d'eau et montre les économies qu'ils font entre le puisage de l'eau brute au milieu naturel jusqu'à la distribution d'eau potable aux abonnés. L'indicateur mesure donc la sobriété de la potabilisation de l'eau et la maîtrise des pertes d'eau potable (fuites d'eau, volumes de service ou consommation non maîtrisée de l'eau). Cet indicateur peut être élevé en raison notamment de la qualité de l'eau brute au départ mais l'essentiel est de voir l'évolution d'une année sur l'autre, qui elle, reflète les actions du gestionnaire d'eau pour faire mieux que l'année dernière : en puisant moins d'une part et en réduisant les pertes d'eau avant la distribution aux abonnés. L'indicateur est également ramené aux litres d'eau nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière.

En conclusion, les exploitants et les consommateurs réduisent progressivement leur consommation d'eau chacun à leur niveau d'action. Même si d'une année sur l'autre la courbe d'usage de l'eau est en « dents de scie », les deux indicateurs baissent bien entre 2022 et 2024, sauf pour le SIEGVO, mais une hausse à 1,4% n'est pas significative.

## Éléments marquants de 2024

- Pour le SERM, 2024 est une année où les investissements consentis sur la préservation de la ressource en eau (dispositifs de paiements pour services environnementaux avec les agriculteurs du Rupt-de-Mad et la nouvelle étape de traitement par charbon actif sur l'usine principale située à Moulins-lès-Metz) portent leurs fruits. Il n'y a eu qu'un seul dépassement de Nitrates en 2024, de faible intensité qui n'a pas eu d'impact sur la production d'eau potable. En outre, le SERM a atteint un rendement de réseau record cette année avec 87,3%.
- Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, le niveau d'investissement a augmenté de 19% par rapport à 2023 pour un montant total de près de 14,5 millions d'euros. Ce montant très important n'est pas comptabilisé dans le taux de renouvellement des réseaux car des investissements lourds ont porté sur des réservoirs sur tour.
- L'année 2024 est aussi une très bonne année pour la progression, dans son

ensemble, du rendement de réseau. Pour mémoire, le rendement de réseau est le premier indicateur de performance d'un service exploitant d'eau potable. Le rendement de réseau sur la Métropole à 84,3% est très bon, malgré le battage médiatique national sur les pertes en eau des services, lorsque ceux-ci sont à 80% de rendement.

- En 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont été modifiées. Pour ce faire, chaque service exploitant a mené, en 2024 au niveau de la facturation de l'eau, un travail très conséquent de modification des paramétrages des factures.



## ANNEXES



Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). [https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)

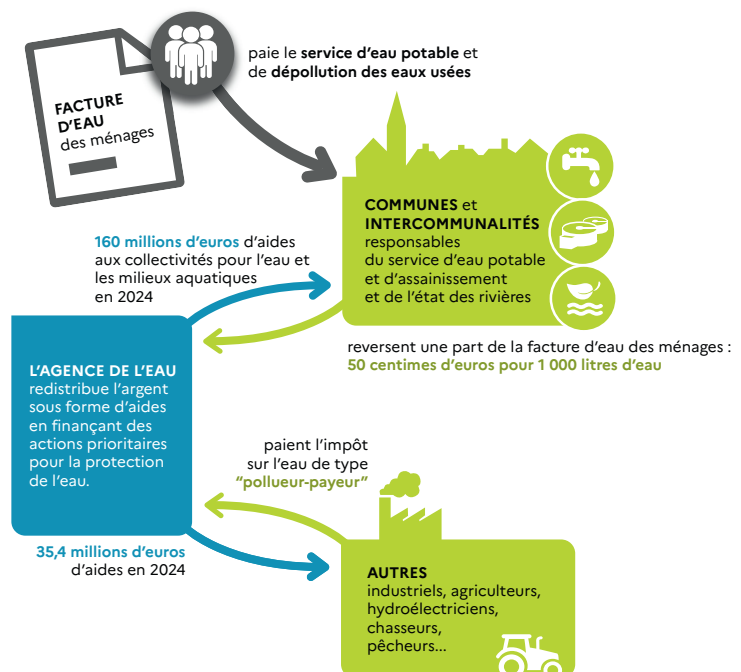
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale [y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau](#) ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

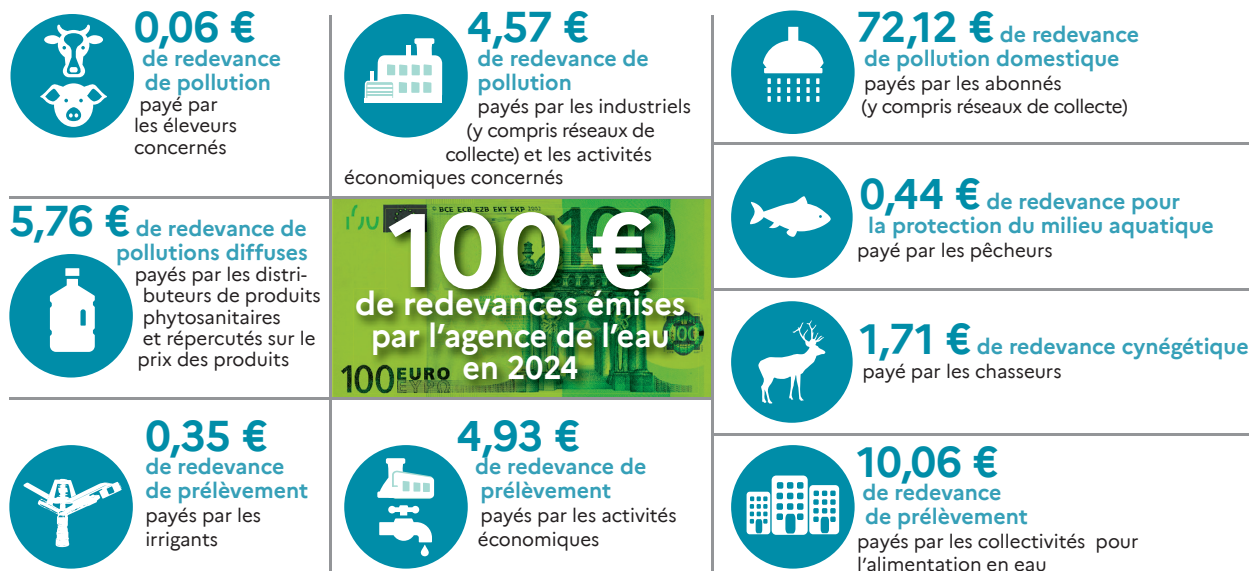
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



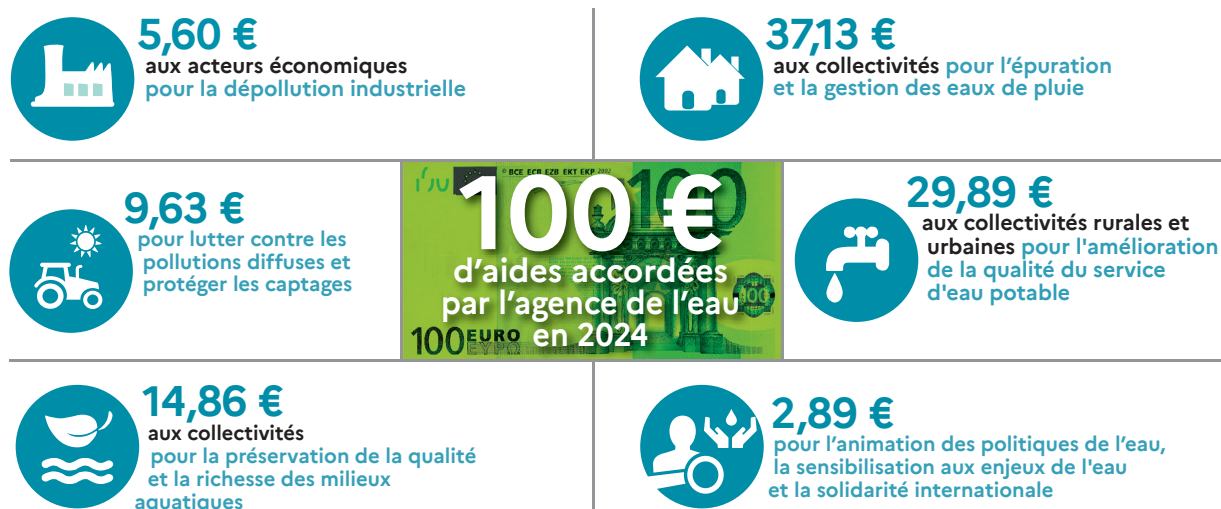
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



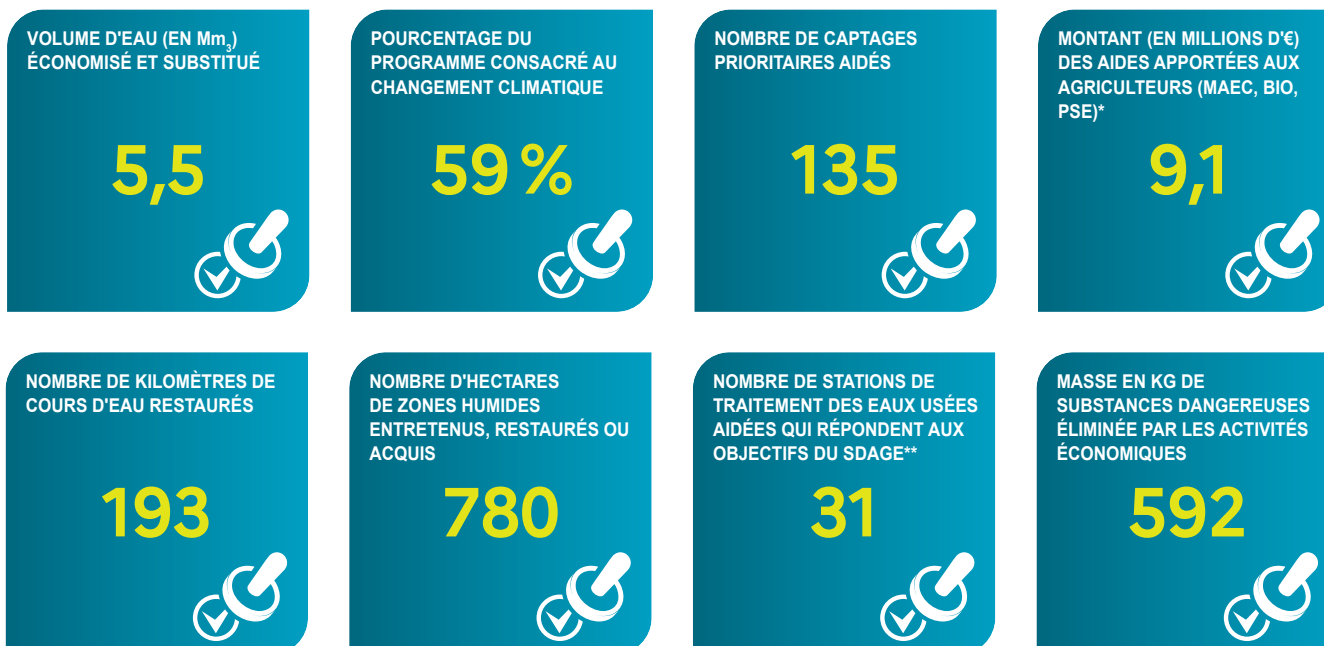
En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES

## PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

\*\* SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

### TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12<sup>e</sup> programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

### RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



### Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>